

Rapporteur : **Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

OBJET : AVENANT N°1 au marché M 08-74 conclu avec l'agence EINDEN STUDIO pour la réalisation du magazine du personnel SERVICES COMPRIS – Année 2009

Mesdames, Messieurs,

Un marché a été conclu avec l'agence EINDEN STUDIO pour la réalisation et l'impression du magazine d'information du personnel et des retraités de la Ville de Châtellerauld et du pays châtelleraudais, « Services compris » pour 6 mois et 6 numéros en 2009, à compter du numéro de février 2009, juillet et août 2009 formant un numéro commun.

Un groupement de commandes a été constitué (délibération n°31 du 02 octobre 2008) entre la ville de Châtellerauld pour 2/3 du marché et la Communauté d'agglomération du pays châtelleraudais pour 1/3 du marché.

Le marché a été attribué pour la ville de Châtellerauld pour 2009 sur la base d'une réalisation du magazine pour un montant total de 5 840,00 euros H.T, soit 6 161,20 euros TTC (TVA 5,5%), soit 2/3 du montant global, pour 6 numéros.

Pour la ville de Châtellerauld, le prix unitaire du numéro est de 973,33 euros H.T, soit 1 026,86 euros TTC (TVA 5,5%).

Du fait de la refonte du support vers une formule WEB prévue pour septembre 2009, la Ville est confrontée à des aléas de temps en terme de mise en place technique.

Compte tenu de la nécessité d'assurer le suivi de l'information vers l'ensemble du personnel et des retraités de la collectivité, il est proposé de prolonger d'un mois par avenant le délai d'exécution du marché M 08-74 afin de réaliser un numéro supplémentaire pour le mois de septembre 2009.

Cette prestation correspond à 973,33 euros HT (neuf cent soixante treize euros hors taxe), ce qui représente un pourcentage d'augmentation de 16,66 % du montant initial du marché (avenant n°1 compris).

* * * * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de conclure avec l'agence EINDEN STUDIO un avenant n°1 au marché M08-74 du montant désigné,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer ce document.

Le montant des dépenses correspondantes sera imputé sur la ligne budgétaire 023/ 6237 / 1100 N 72.05

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire de la Ville de Châtellerauld

Transmis à la sous préfecture

Le 21 juillet 2009

Publié en mairie, le 16 juillet 2009

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

Le directeur général des services

Hugues CLEPKENS